

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

RENFORCER LE RÔLE DU DÉFENSEUR DES DROITS EN MATIÈRE DE SIGNALEMENT
D'ALERTE - (N° 4664)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Wasserman

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« la loi »,

les mots :

« les articles 6 et 8 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 précitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.